

EMPIRE VIE

CIRCULAIRE D'INFORMATION

DATE : Le 4 juillet 2011

N° 2011-16

CATÉGORIE : ASSURANCE VIE

DESTINATAIRES : Tous les agents généraux administrateurs, les agents associés généraux, les courtiers, les agents généraux, les conseillers autonomes et les comptes nationaux

OBJET : **Changements apportés à Optimax et aux régimes Solution avec coût nivelé – Transition**

Comme nous l'avons annoncé dans la circulaire d'information n° 2011-14 *Changements apportés à Optimax et aux régimes Solution avec coût nivelé*, nous apporterons les changements suivants à la gamme de produits d'assurance permanente avec participation et aux régimes d'assurance permanente sans participation avec coût nivelé. Ces changements, initialement prévus prendre effet le 11 juillet 2011, prendront effet le **18 juillet 2011**.

Solution 100 (avec valeurs) et Solution 20 primes

- Hausse des taux des régimes Solution 100 (avec valeurs) et Solution 20 primes.
- Nouvelles valeurs de rachat pour les deux types de régimes assortis de valeurs de rachat à compter du 10^e anniversaire de la police. Les valeurs de rachat sont donc accessibles 10 ans plus tôt.
- Début des valeurs d'assurance libérée réduite également à partir du 10^e anniversaire de la police pour les deux types de régimes.
- Réduction de la commission de première année pour le produit Solution 20 primes de 55 % à 50 %.

Optimax

- Hausse des taux des régimes Optimax 100 et Optimax 20 primes.
- Nouvelle tarification pour toutes les valeurs de produit pour les deux régimes.
- Un seul palier de taux pour tous les montants de protection des deux régimes.
- Commission de première année de 55 %, peu importe le montant de protection pour les deux régimes.
- Nous n'accepterons plus les nouvelles propositions pour l'ancienne version de notre produit d'assurance vie avec participation appelé **Optimax III**.

Faits saillants pour le logiciel (Envision 8.9)

- Tous les changements ci-dessus y compris la suppression de Solution 100 (Temporaire).
- Nouvelles exigences d'appréciation des risques améliorées pour l'assurance vie et maladies graves.
- Amélioration des rapports, ainsi que des capacités de planification et de calcul.
- Accès sans restriction au logiciel de planification financière et successorale.
- Déverrouillage de la fonction d'exportation vers Excel.
- Nouvelle identité visuelle appliquée à tous les rapports d'illustrations.
- Nouveaux rapports simplifiés pour les illustrations de Solution et de SécuriMax.
- Un certain nombre d'autres correctifs apportés au logiciel.

Nous diffuserons des renseignements détaillés sur les changements apportés à cette version du logiciel et aux exigences d'appréciation des risques dans des circulaires d'information distinctes à venir.

Règles de transition

- Les propositions reçues au siège social après le **18 juillet 2011** seront établies en fonction des nouveaux taux et/ou des nouvelles structures de régimes.
- Toutes les affaires en cours ou en suspens au siège social le **18 juillet 2011** seront admissibles aux taux courants/structures actuelles jusqu'à ce qu'elles soient fermées par le siège social en raison d'exigences en suspens.
- Les propositions pour Optimax III reçues au siège social après le **18 juillet 2011** seront retenues jusqu'à 10 jours ouvrables dans l'attente de directives sur le choix d'un nouveau type de régime.
- Nous devons recevoir toute demande de réouverture d'une proposition pour accorder les anciens taux au siège social au plus tard le **18 juillet 2011** afin qu'elle soit admissible aux taux courants et/ou aux structures de régime actuelles.

Afin de nous assurer que les clients reçoivent les anciens taux et régimes, nous devons recevoir les propositions au siège social au plus tard le **18 juillet 2011**. Veuillez allouer un délai suffisant pour la livraison et le service de messageries.

Foire aux questions

1. *Si je prévois soumettre une proposition pour Optimax, Optimax III, Solution 100 (avec valeurs) ou Solution 20 primes, quelle est la date limite?*

Nous devons recevoir toute proposition pour les anciens taux/anciennes structures de régime au siège social, en bonne et due forme, au plus tard à la fin de la journée le **18 juillet 2011**. Nous n'accepterons aucune proposition télécopiée. Les propositions pour Solution 100 avec valeurs et Solution 20 primes, qu'elles soient soumises pour une police, un avenant ou une transformation, doivent l'être au moyen de la procédure normale d'envoi de propositions. Nous accepterons seulement les propositions numérisées des bureaux d'AGA présentement autorisés à soumettre des propositions numérisées, à condition que le siège social les reçoive avant la clôture des affaires le **18 juillet 2011**. Les mêmes exigences s'appliquent à Optimax et à Optimax III.

2. *Qu'en sera-t-il des propositions Optimax III reçues au siège social après la date limite?*

Nous conserverons les propositions pour Optimax III reçues après la date limite pendant 10 jours ouvrables en attendant de nouvelles directives à l'égard du type de régime. Vous aurez l'option de choisir un autre produit. Toutefois, si nous ne recevons pas de directives dans les 10 jours ouvrables qui suivent, nous fermerons le dossier avec la mention « not proceeded with (NPW) » (resté sans suite) et retournerons le chèque de la prime au client, conformément à nos pratiques habituelles. Nous ne retournons pas les propositions.

3. *Que se passe-t-il si une proposition est fermée avec la mention NPW avant ou après la date limite et que j'aimerais la rouvrir?*

Nous devons recevoir toute demande de réouverture d'une proposition pour accorder les anciens taux au siège social d'ici le **18 juillet 2011** afin qu'elle soit admissible aux anciens taux ou aux anciennes structures. Une fois qu'une proposition est fermée en raison d'exigences en suspens, vous n'aurez accès qu'aux nouveaux taux/nouvelles structures.

4. *Pourquoi apporter ces changements en ce moment?*

Nous nous sommes fréquemment basés sur les conditions courantes du marché et les prévisions quant au maintien de faibles taux d'intérêt à long terme. Cette situation force l'augmentation des taux d'assurance garantis à long terme au Canada. Ces plus récents changements représentent une progression naturelle de notre engagement à assurer la viabilité de tous nos produits pour toutes les parties prenantes de l'Empire Vie.

Compétence : **Steve MacCharles**, Vice-président et Actuaire des produits
Peter A. Wouters, Directeur, Produits et Marketing, Assurance et Planification fiscale et successorale, Marchés individuels

